



**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC BEAUCE-CENTRE  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALFRED**

---

**AVIS DE PROMULGATION**

**AVIS DE PROMULGATION DU RÈGLEMENT N° 204-2023**

La population est avisée que le règlement suivant a été adopté par le conseil de la Municipalité de Saint-Alfred le 2 octobre 2023 :

**Règlement #204-2023 – Règlement concernant les limites de vitesse –  
Route du Cap**

Ce règlement est disponible au bureau de la (ou du) soussigné(e), situé au 9, route du Cap, aux jours et heures d'ouverture du bureau, où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance.

Ce règlement entre en vigueur selon la loi.

Donné à Saint-Alfred, ce 3 octobre 2023

---

Émilie Gagné  
Directrice générale et greffière-trésorière